

COLLÈGE

PROGRAMMES 2016

SOMMAIRE

Analyses et enjeux	p. 3
Arts plastiques	p. 5
Éducation musicale	p. 8
Éducation aux médias et à l'information	p. 12
Enseignement moral et civique	p. 15
Français	p. 17
Histoire des arts	p. 22
Histoire-Géographie	p. 24
Langues et cultures de l'Antiquité : projet de programme	p. 28
Langues vivantes et régionales	p. 31
Mathématiques	p. 35
Physique-Chimie	p. 39
Sciences de la vie et de la Terre	p. 43
Technologie	p. 46
Éducation physique et sportive	p. 51
Pour se syndiquer	p. 53

PROGRAMMES 2016

ANALYSES ET ENJEUX

Le ministère a publié les nouveaux programmes⁽¹⁾ des cycles 3 (CM1 CM2 Sixième) et 4 (Cinquième, Quatrième, Troisième) à l'issue d'un long processus d'élaboration au cours duquel, à partir des consultations qu'il a menées auprès des collègues en parallèle des consultations ministérielles, le SNES-FSU n'a cessé de proposer des améliorations aux projets élaborés par le CSP⁽²⁾.

Le SNES-FSU a obtenu que ces programmes sortent de la logique du socle de 2006 (double prescription socle/programmes) mais le travail du CSP a été percuté par la marche forcée du ministère pour imposer la réforme « collège2016 » dont le SNES-FSU demande l'abrogation : logique curriculaire s'appuyant sur la mise en place des cycles triennaux, intégration des EPI rajoutés après coup et mise en œuvre simultanément sur tous les niveaux du collège à la rentrée 2016.

Difficultés sur le terrain

La première conséquence en est le manque de repères annuels dans la plupart des disciplines. Les enseignant-e-s seront ainsi contraint-e-s, dans un temps très court, à s'approprier tous les programmes et à construire des cours sur tous les niveaux la même année. Ils risquent d'être submergés par la multiplication des réunions et autres conseils imposés par la réforme pour répartir les contenus par année, concevoir et mettre en place les EPI, et définir localement les modalités d'évaluation. Comment bien faire son travail dans ces conditions ? Comment lutter contre les

inégalités déjà fortes entre les établissements ? Comment les élèves qui changeront d'établissement en cours de cycle pourront-ils s'y retrouver avec des progressions annuelles qui risquent d'être différentes suivant les établissements ?

Quant aux manuels scolaires, certains seront écrits par cycle, certains présenteront une répartition annuelle des programmes de cycle (confiée aux éditeurs) et d'autres présenteront uniquement des ressources. Ils ne seront pas tous prêts pour la rentrée et ne pourront pas tous être financés...

Des points contestables

Si la plupart des programmes ont été nettement améliorés suite aux différentes consultations, des problèmes importants impactant davantage certaines disciplines demeurent :

- ▶ L'orientation des programmes d'histoire-géographie, technologie, EPS et EMI est contestable (voir encadré sur le CSP et les GEPP⁽³⁾).
- ▶ Les programmes des cycles 3 et 4 manquent d'articulation entre eux.
- ▶ Certains programmes du cycle 3 correspondent mieux aux spécificités de l'école primaire, d'autres à celles du collège, ce qui montre bien le caractère inopérant d'un cycle à cheval.
- ▶ Certains programmes ont des repères de progressivité trop imprécis ou sont relativement flous concernant les connaissances à acquérir et/ou le niveau de maîtrise de certains concepts, ce qui risque de renforcer les inégalités.

Suite page 4 ▶

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES ET LES GEPP

Le Conseil supérieur des programmes, installé par Vincent Peillon en 2013 suite à la loi d'orientation, est un organisme indépendant des inspections générales et de l'exécutif, dont la création répond à une demande de transparence dans le processus d'élaboration des programmes d'enseignement. Le SNES-FSU a soutenu cette nouvelle instance afin qu'elle puisse impulser un processus novateur d'élaboration et de conception des contenus à enseigner.

Dès 2012, le SNES-FSU avait été à l'initiative d'un appel « pour une autre méthode de construction des programmes scolaires » afin que leur écriture soit faite de manière plus démocratique, plus transparente et plus respectueuse de l'expertise enseignante, et plus conforme à l'intérêt des élèves.

Les projets de programmes ont été élaborés par les GEPP, composés d'enseignant-e-s, d'IPR, d'IG, de chercheurs..., qui ont commencé à travailler fin 2014, après un travail du CSP sur le socle commun de connaissances, de compétences et de

culture, « programme des programmes », et sur la charte des programmes : <https://www.snes.edu/Charte-des-programmes-un-pas-vers.html>

La composition des GEPP a été très inégale tant au niveau de leurs responsables que de leurs membres. Certains groupes ont fonctionné avec très peu de personnes et ont été constitués de manière totalement opaque, certains ont dû faire face à des lobbies divers et ont été contraints de revoir totalement les projets de programmes – ou bien ont été dessaisis de l'écriture finale – alors que la profession n'avait pas invalidé les orientations prises : c'est le cas particulièrement en histoire-géographie, technologie, EPS et EMI.

Des groupes de travail plus larges et pluriels sont à l'avenir nécessaires, en particulier pour l'élaboration de nouveaux programmes de lycée dont le SNES-FSU demande la mise en chantier.

► *Suite de la page 3*

Le SNES-FSU a voté contre ces programmes qui ont recueilli un avis défavorable du Conseil supérieur de l'Éducation.

Les demandes du SNES-FSU

Le SNES-FSU demande l'introduction de repères annuels dans les programmes dès la rentrée 2016 et une mise en œuvre progressive.

Des documents d'accompagnement sont par ailleurs indispensables pour préciser les contenus notionnels : ils sont en cours de rédaction et devraient être publiés d'ici le mois de mai, ce qui est particulièrement tardif ; le SNES-FSU souhaite qu'ils soient des outils professionnels proposant en particulier des exemples non prescriptifs de cours ou de séquences, respectant la liberté pédagogique des enseignant-e-s.



Le SNES-FSU demande que l'administration mette en place un observatoire national comprenant notamment les organisations syndicales représentatives, afin de « permettre aux divers acteurs de contribuer régulièrement à un bilan de la mise en œuvre des programmes » comme la charte des programmes le prévoit. Indispensables pour procéder aux ajustements réguliers nécessaires, il pourrait se nourrir des réflexions d'observatoires académiques.

Réfléchir avec le SNES-FSU

Le SNES-FSU entend poursuivre, avec la profession, sa réflexion sur l'évolution de ces programmes en lien avec sa lutte contre la réforme du collège. N'hésitez pas à contacter les groupes disciplinaires du SNES-FSU, réagir aux analyses et aux propositions de ce document, poser

LE SNES-FSU ET LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Le SNES-FSU organise des journées de réflexion disciplinaires nationales et dans les académies qui permettent de débattre des programmes et de leur mise en œuvre : contenus enseignés, pratiques, conditions matérielles...

Sa réflexion s'appuie sur le travail et la confrontation avec des chercheurs, des formateurs, des mouvements pédagogiques... sous des formes variées. C'est ainsi, qu'au-delà de programmes et des pratiques, il travaille par exemple sur la culture commune et la démocratisation, la laïcité, l'évaluation des élèves, l'interdisciplinarité, la notion de compétences... Il est également présent chaque année aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, et ces dernières années au Salon du livre d'histoire des sciences et techniques d'Ivry. Il participe au chantier de réflexion de l'Institut de recherches de la FSU sur les disciplines.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/Contenus-pratiques-disciplines.html>

une question, participer à une journée de réflexion, ou demander son inscription à une des listes de diffusion disciplinaires : contenus@snes.edu

VALÉRIE SIPAHIMALANI, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

SANDRINE CHARRIER, SECRÉTAIRE NATIONALE,

RESPONSABLE DU SECTEUR CONTENUS

(1) BO spécial n° 11 du 26-11-2015 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400 et, pour la physique-chimie et les SVT, complément des « repères de progressivité » au BO n° 48 du 24-12-2015 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=96710

(2) Les documents SNES-FSU remis au CSP :

http://www.snes.edu/IMG/pdf/analyse_projets_programmes_snes_csp_2.pdf

(3) Groupes d'élaboration des projets de programmes.

UNE NOUVELLE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

Ils sont beaucoup plus courts que les précédents programmes et organisés en trois volets :

- **Volet 1** : spécificités du cycle.
- **Volet 2** : contribution essentielle des enseignements et champs éducatifs à l'acquisition du socle commun.
- **Volet 3** pour chaque enseignement et chaque cycle, une même structure en

trois parties : 1) introduction généraliste, 2) déclinaison sous forme d'un tableau des différentes compétences travaillées en lien avec les cinq domaines du socle, toutes deux à destination grand public (fond bleu) ; 3) contenus curriculaires présentés dans un tableau à deux colonnes : l'une contient les « connaissances et compétences associées » à

acquérir et la seconde propose des « exemples de situations, d'activités ou de ressources pour l'élève ». Figurent également dans ce tableau, et différemment suivant les disciplines, des attendus de fin de cycle et des repères de progressivité. Des croisements possibles entre enseignements ont été rajoutés en fin de document.

► **Cette publication présente une analyse des enjeux de chaque discipline et enseignement, une analyse des programmes et de leur évolution et les propositions du SNES-FSU**

Ce dossier a été réalisé par **Grégory Anquenot, Alain Brayer, Thomas Brissaire, Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-François Clair, Amar El Farissi, Magali Espinasse, Amélie Hart-Hutasse, Xavier Hill, Amel Imalhayene, Anne-Sophie Legrand, Caroline Magaud, Christophe Magnier, Emmanuelle Mariini, Sonia Mollet, Virginie Pays, José Pozuelo, Claire Richet, Marc Rollin, Julien Savi, Georges Thai** pour le secteur contenus du SNES-FSU et par **Benoît Hubert** pour le SNEP-FSU



Nous saluons la volonté de renouveler la discipline pour l'oral, l'étude de la langue et l'entrée dans la culture littéraire mais le résultat est décevant. Ce programme est très peu opérationnel, ce que beaucoup de collègues avaient reproché lors de la consultation.

Un certain nouveau

Les enseignant-e-s de Lettres font tous le même constat des lacunes de la majorité des élèves en orthographe, en vocabulaire et en maîtrise de la langue orale. Les rédacteurs du programme en ont tenu compte et ont cherché des solutions. Ainsi l'oral prend dans ce nouveau programme une place qu'il n'a jamais eue. De l'étude de la langue (surtout descriptive jusque-là), ils demandent de passer à la compréhension de langue. Il ne s'agit plus de lister tous les types d'adverbes, de pronoms, de reconnaître les différents compléments circonstanciels, mais de saisir les grands principes du fonctionnement du français : comprendre pour maîtriser. On s'attachera donc aux

régularités plutôt que de retenir les exceptions. Cette volonté d'aller vers le sens plutôt que vers la forme a aussi conduit à renouveler l'approche des textes littéraires. L'entrée par des problématiques plutôt que par les genres ou l'histoire littéraire pourrait permettre de se détacher d'un trop grand formalisme qui a été parfois le défaut de notre enseignement.

Les intentions étaient donc bonnes. Hélas, le projet s'est heurté à trois écueils :

► un temps très insuffisant pour que le CSP puisse mener à bien ce grand chantier du renouvellement des programmes ;

► une non prise en compte des horaires et conditions d'enseignement du français au collège (le CSP a travaillé sur les programmes avant que la réforme du collège ne définisse de nouveaux horaires) ;

► un oubli de taille : la liaison collège-lycée. Le programme de français est conçu, notamment en matière d'étude de la langue, comme une fin en soi. Or, à 14 ans (âge des élèves

en Troisième), l'apprentissage de la langue orale comme écrite, de la lecture et de l'écriture des textes est loin d'être terminé.

Un programme en cohérence avec la réforme du collège

Il est écrit par cycles, sans progression annuelle en matière d'oral, d'écrit ou de maîtrise de la langue. Des « attendus de fin de cycle » sont listés et les « repères de progressivité » - un peu plus détaillés au cycle 3 qu'au suivant - restent très loin d'un programme annuel. Seules des thématiques ou problématiques du programme littéraire font apparaître des « repères annuels », comme « La morale en question » au CM, suivi de « récits d'aventure » en Sixième, puis « Avec autrui : famille, amis, réseaux » en Cinquième, etc. Ainsi le niveau de maîtrise à atteindre dans les différentes notions listées reste inconnu. Comment, dans ce cas, parler d'égalité d'accès à l'enseignement sur tout le territoire ?

La structure du programme est complexe et éclatée, ce qui risque de rendre difficile sa « prise en main » par les enseignant-e-s. Il faut d'abord lire les deux premiers « volets » pour saisir les objectifs du cycle et le rôle de la discipline dans l'acquisition des cinq domaines du socle. Quand on entre dans le volet 3, le programme disciplinaire proprement dit, on lit d'abord une introduction qui n'apporte pas grand chose, sauf la consigne de décroisement (on étudie la langue et l'expression à partir des textes littéraires lus) et cette précision : « *Le travail en français, dans les différents cadres possibles (cours de français, accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires...), permet de nombreux et féconds croisements entre les disciplines. Tant sur le plan culturel que sur le plan linguistique, le professeur de français veille tout particulièrement à ménager des rapprochements avec les langues et cultures de l'Antiquité.* » La suite du programme ne va donner aucune indication pour réussir cette alchimie ! On y trouve une longue liste de micro-compétences pour les quatre « compétences travaillées », lesquelles ne sont

pas sans rappeler le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) :

- Comprendre et s'exprimer à l'oral.
- Lire.
- Écrire.
- Comprendre le fonctionnement de la langue.

Au cycle 3, on trouve en fin de programme, une dernière partie qui n'était pas annoncée dans les « compétences » : « *Culture littéraire et artistique* ». Cette partie doit orienter l'étude des quatre autres et guider la construction des séquences. En revanche, au cycle 4, « *Acquérir des éléments de culture littéraire et artistique* » constitue la cinquième compétence.

La lecture du volet 3 donne l'impression d'un émiettement des savoirs, d'un saupoudrage de notions et d'une limitation de la liberté pédagogique.

Émiettement : ce volet se présente sous la forme d'une liste de micro-compétences, les programmes des deux cycles n'étant pas toujours en continuité. Aucune précision n'est donnée sur la construction du cours ou

de la progression pour tenir compte des thèmes imposés en littérature, et des différentes compétences (oral, lecture, écriture, langue). L'enseignant-e doit aussi, dans le même temps imparti, aborder les thématiques de l'histoire des arts, de l'éducation aux médias et à l'information, de l'enseignement moral et civique, tout en participant aux parcours (PA, PC, PEAC). Comment les élèves trouveront-ils un sens à ces apprentissages, avec des objectifs si dispersés ? Pour l'enseignant-e, tenir compte de tous ces impératifs, sans perdre de vue le sens des apprentissages pour tous ses élèves, sera un véritable casse-tête, surtout si l'accompagnement personnalisé et/ou les EPI sont menés dans sa classe par d'autres enseignant-e-s.

Saupoudrage : le temps imparti se réduira s'il faut extraire de l'horaire de français des heures pour l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires, surtout si le collège fait le choix d'une organisation « en barrettes », avec des orientations de « méthodologie générale » pour l'AP, sans lien direct avec la discipline.

Les thématiques de lecture poussent à restreindre le sens et la portée des œuvres d'où une impression de superficialité. Pourquoi, par exemple, n'étudier l'*Odyssée* et les contes en Sixième que sous l'angle du « *monstre, aux limites de l'humain* » ?

Alors que le projet envisageait cinq thématiques pour chaque année du cycle 4, le programme définitif les réduit à quatre, avec consignes de traiter chacune plusieurs fois, comme au cycle 3. Certes reste la possibilité d'ajouter une thématique libre mais elle n'apparaît plus dans le tableau récapitulatif. Ce choix ne nous paraît pas judicieux car l'ennui risque de s'en suivre pour les élèves comme pour les enseignant-e-s.

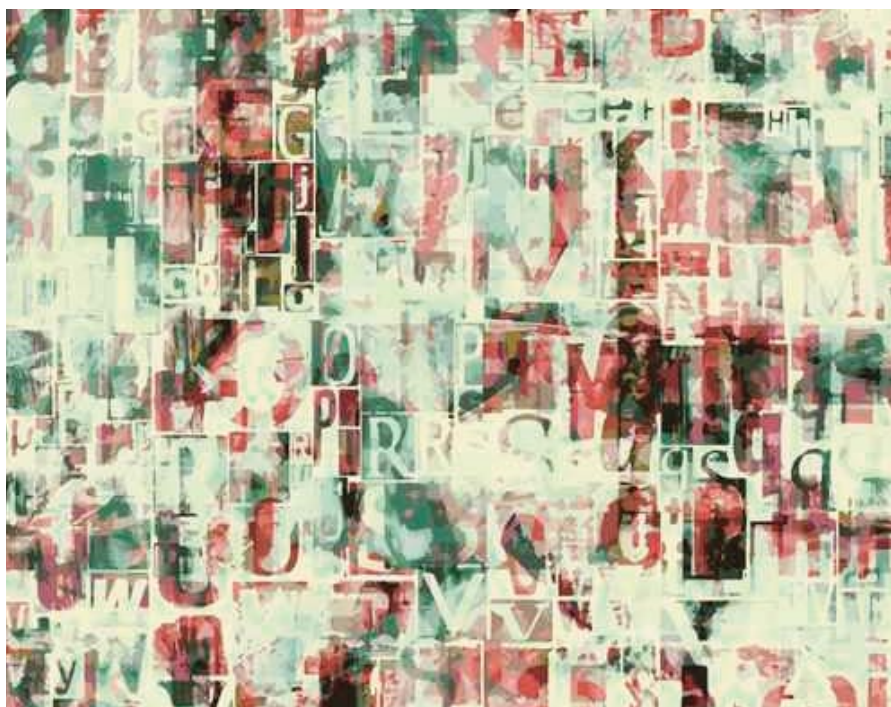


Liberté pédagogique limitée ? La présentation des exemples de « situations, d'activités et de ressources pour l'élève » laisse songeur. Le choix des pratiques doit revenir à l'enseignant-e, c'est ce qui est au cœur de la liberté pédagogique. Elles ne doivent pas devenir des injonctions, ce que le SNES-FSU a fait confirmer en Conseil supérieur de l'Éducation. Cette partie aurait sans doute davantage trouvé sa place dans un document d'accompagnement.

Une structure contestable : le programme de cycle

Le cycle 3 pourrait être sous-titré « les liaisons impossibles » car la liaison CM-Sixième n'est pas réalisée. Les prescriptions du programme (« *écriture quotidienne* ») s'appliquent souvent plus au CM qu'à la Sixième. La logique de cycle induirait que les élèves aient les mêmes horaires de français en CM (8 heures en moyenne) et en Sixième (4,5 heures). L'AP amputera l'enseignement du français en Sixième si l'enseignant-e n'en garde pas la maîtrise pour sa classe, de même pour l'EPI. Il ne suffit pas de basculer la Sixième au cycle 3 pour renforcer l'autonomie de l'élève en lecture et écriture, encore faut-il ne pas baisser le nombre d'heures dévolues à l'enseignement du français.

Le cycle 4 souffre d'une ambition mal définie : si nous approuvons l'intention affichée, « *L'enseignement du français en cycle 4 constitue une étape supplémentaire et importante dans la construction d'une pensée autonome appuyée sur un usage correct et précis de la langue française, le développement de l'esprit critique et de qualités de jugement qui sont nécessaires au lycée* », on ne comprend pas comment atteindre cet objectif en lisant le détail du programme, surtout au vu du temps imparti. Comme au cycle 3, l'enseigne-



ment du français est scindé en cinq parties que l'enseignant-e doit coordonner : comment ? Aucune indication n'est donnée... S'ajoutent les activités interdisciplinaires et les divers « parcours ». Enfin, les repères de progressivité ne définissent absolument pas une progression au cours du cycle, ce qui ne pourra que renforcer les inégalités entre établissements.

Les grandes « compétences » des deux cycles

→ Oral

Expliciter l'enseignement de la maîtrise de la langue orale, de ses codes, est nécessaire. Malheureusement cela n'est visible que dans le programme du cycle 3. De plus, le manque de repères annuels brouille l'ensemble et nuit à la mise en place d'une progression raisonnée. La mise en avant de méthodes d'enseignement (« *enregistrements audio ou vidéo pour analyser et améliorer les prestations* ») ne cache pas le manque de contenus et d'objectifs d'enseignement. Le cycle 4 est nettement moins ambitieux. Le mot « *débat* » revient comme un leitmotiv mais pour quels enjeux ? Par ailleurs, enseigner correctement l'oral implique

des effectifs réduits en classe, ce qui ne sera que très rarement le cas.

→ Lecture

Ici aussi, les repères imprécis et vides de contenus ainsi que la mise sur le même plan des différents niveaux du cycle brouillent l'intelligibilité et la pertinence de l'ensemble. Le programme des lectures n'est pas même suggéré. Il « *faut former l'élève lecteur* ». Les textes sont évoqués par des formulations générales : « *des œuvres ou textes de l'Antiquité à nos jours, relevant de différents genres ou formes littéraires* » ; « *des extraits de romans et de nouvelles de différentes époques* » ; « *extraits de films mettant en scène des figures de héros / d'héroïnes* ». Que signifient, dans le programme du cycle 4, les expressions « *on étudie* » et « *on peut aussi étudier* » : doit-on étudier les deux ou bien l'un ou l'autre indifféremment ? Si la deuxième hypothèse était retenue, il serait possible de bâtir tout un corpus d'une année sans aucun texte littéraire du patrimoine. Le risque est de viser des ambitions très différentes d'une classe à l'autre, de ne pas parvenir à la construction d'une

culture commune, ce qui était pourtant l'objectif affiché.

→ Écriture

On relève là une satisfaction : le programme insiste sur le lien entre lecture, écriture et étude de la langue. Mais à nouveau le cycle 3 s'adresse plus au CM qu'à la classe de Sixième et suppose un temps bien supérieur à l'horaire réel : « *L'accent est mis sur la pratique régulière et quotidienne de l'écriture* ». Encore faudrait-il que les élèves aient cours de français tous les jours ! On nous rétorquera qu'ils écrivent aussi dans les autres cours. Certes, mais pas avec les mêmes objectifs de maîtrise du français écrit... Dans les deux cycles, l'accent est mis sur l'usage des brouillons et le travail de révision des écrits. Mais la progression au cours du cycle reste floue, le programme est une suite de micro-compétences non hiérarchisées et sans indication de niveau à atteindre : « *connaissance des principaux genres littéraires, connaissance des principales fonctions et caractéristiques des discours argumentatifs...* ». On n'échappe pas à la mode du numérique et on confond l'outil et les contenus d'apprentissage. Une des micro-compétences du cycle 3 est ainsi :



« *apprentissage méthodique de l'usage du clavier* ».

→ Étude de la langue

On apprécie la mise en œuvre d'un enseignement plus progressif qu'actuellement et qui met en avant la compréhension des grands principes de la langue, mais cette progression risque d'être mise en péril par la logique de cycle.

L'insistance sur le décloisonnement, tout en laissant la possibilité de focus sur telle ou telle notion de langue, est satisfaisante, comme la définition de la terminologie à utiliser. Mais à nouveau, ce programme laisse les

enseignant-e-s bien démunis : quelles notions traiter à chaque niveau ? Quel sens précis donner à des formules vagues comme « *mise en évidence* », « *notion de* », « *approches* » ? Cette partie est la plus longue du programme du cycle 4 mais elle est surtout une longue liste de faits de langue à « *connaître* », « *observer* » ou « *identifier* », sans explicitation des liens avec les autres parties du programme, en particulier avec les thématiques littéraires. Nous avons fait des propositions pour introduire une initiation au latin en Sixième, afin de favoriser la compréhension du système de la langue ainsi que la poursuite de cet apprentissage au cycle 4, puis en lycée. Elles n'ont pas été retenues.

Culture littéraire et artistique

L'ambition de départ a été perdue. Il s'agissait d'amener l'élève à donner du sens à ses lectures et non seulement à acquérir une maîtrise technique (parfois techniciste) de l'écriture littéraire. Les problématiques qui devaient donner du sens à l'étude des textes et proposer aux élèves de vrais enjeux se transforment en thématiques floues, comme « *Dire l'amour* » ou « *Récits d'aventures* ». En outre, le nombre en est trop restreint. L'intérêt de traiter chacune plusieurs fois - selon les préconisations - est douteux, ce que renforce la récurrence de certains thèmes (*le roman d'aventure*). Le nombre de thématiques a en plus été réduit à quatre pour chaque année des deux cycles, ce qui est un appauvrissement certain, même s'il est indiqué la possibilité d'ajouts à l'initiative du professeur : « *Ces questionnements obligatoires sont complétés par des questionnements complémentaires au choix du professeur* ». Les indications de corpus sont vagues et celles concernant les « *enjeux littéraires* » sont peu littéraires. La présentation



systematique en trois verbes censés définir des compétences (« découvrir », « comprendre », « s'interroger ») ne permet pas de définir des enjeux cognitifs réels. La partie « corpus » du cycle 4 s'achève systématiquement par « on peut aussi étudier... », on n'a donc aucune vision de cette culture commune qu'il était initialement question de transmettre.



Ce que le SNES-FSU revendique

Comment rendre ce programme efficient ? Le premier point concerne les horaires. Il faut, au moins, que les 4 ou 4,5 heures dévolues à l'enseignement hebdomadaire du français chaque année soient effectivement consacrées à l'enseignement disciplinaire. Donc si la réforme du collège se met en place et qu'une partie de l'AP et des EPI prend sur les heures de français, il faudrait que ces « activités » soient menées par les professeur-e-s de français dans leurs classe. Le deuxième point concerne les documents d'accompagnement : ils doivent aider les collègues à mettre de la cohérence dans ce programme, proposer des exemples de séquences et une liste indicative d'œuvres. Ils doivent faire des propositions, afin de clarifier les objectifs du programme, tout en laissant aux collègues la pleine liberté de choix sur les pratiques, les supports, qui relèvent de la liberté pédagogique.

En outre, des réécritures seront sans doute nécessaires :

► Il faut déterminer des repères annuels pour les différentes entrées du programme et définir le niveau à atteindre : oral, écriture, lecture et compréhension de l'écrit, étude de la langue. Soyons réalistes : les équipes pédagogiques ne sont pas stables d'une année sur l'autre, la coordination des enseignant-e-s sera très difficile

et nombre de collègues sont affectés sur deux établissements... Il est aussi fort probable qu'un-e même enseignant-e intervienne sur les deux cycles.

► La progression entre les cycles 3 et 4 doit être clarifiée, la présentation et les formulations utilisées doivent être harmonisées. Actuellement, dans bien des domaines, le cycle 3 mène les élèves à une plus grande capacité de réflexion, d'analyse et d'argumentation que le cycle 4, ce qui est paradoxal.

► Il faut proposer aux élèves de vraies problématiques d'approche et d'étude des textes, littéraires ou non, pour donner du sens aux apprentissages, l'envie d'apprendre et le goût de la lecture. Le SNES-FSU avait proposé plusieurs amendements en ce sens, aucun n'a été repris. Par exemple, pour la classe de Troisième, nous proposons « Pourquoi et comment dire ses émotions ? » au lieu de « se raconter, se représenter ». Nous cherchions par là une occasion d'interroger à la fois le sens et la facture des textes littéraires mais aussi d'inciter les élèves à découvrir des motivations pour écrire à leur tour. Le SNES-FSU avait également proposé d'ajouter de manière plus explicite, chaque année de la Sixième à la Troisième, une problématique libre, au

choix de l'enseignant-e, permettant ainsi de participer à un projet local. Cette proposition n'a pas été retenue.

► Il faut favoriser, dans l'écriture et la présentation du programme, les liens entre la partie littéraire, culturelle et la partie linguistique (oral, écrit, lecture, étude de la langue). Actuellement, le programme se contente d'enjoindre aux enseignant-e-s de faire ces liens entre des parties de programme écrites séparément.

Il faudra aussi obtenir une révision du contenu de ce programme notamment dans la partie « culture littéraire ».

Le travail important des professeur-e-s de lettres ne sera pas allégé ni simplifié par ces nouveaux programmes, dans le contexte de la réforme. Leur désarroi sera accru, surtout pour les enseignant-e-s débutant-e-s qui, cette année, auront été formé-e-s aux programmes actuellement en application. Le renouvellement de la discipline est une nécessité, ce programme ne le met en œuvre que partiellement. L'application à tous les niveaux la même année en rend la mise en œuvre matériellement impossible pour chacun d'entre nous. C'est finalement le sentiment amer d'une occasion manquée qui domine. ►

→ Pour lire l'introduction générale

→ Pour retourner au sommaire





POUR SE SYNDIQUER

ADHÉREZ EN LIGNE sur www.snes.edu

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou payer en ligne si vous le souhaitez.

cliquez sur « **Adhère au SNES** »



ou flashez :



Bulletin d'adhésion

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

Date de naissance _____

Sexe : masculin féminin

NOM _____

PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____

N° et voie _____ Lieu-dit - Boîte postale _____

Rue _____

Code postal _____ Localité _____

Nom et adresse de l'établissement _____

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.